

(18)

Rapport

de la Première Réunion de la Commission des Camps.

29 mai 1939.

Etaient présents: messieurs les abbés Couture, Lévêque et Blais.

1. Il a été décidé d'inclure dans les Archives de la Commission, le récit des faits relatifs au changement du site du Camp. Une lettre, adressée à Son Ex. Mgr Yelle, dès son arrivée à Montréal, par l'abbé Blais, lui relatait cette histoire. Nous en extrayons ce qui suit:

"Je vous écris au nom de la Commission des Camps.

Ci-inclus une copie de la lettre de Mgr Sinnott à Mgr Jubinville. En voici l'histoire: Mgr Sinnott a quitté Winnipeg pour l'Europe, avec Father Wood, le 18 avril. Avant son départ, nous nous demandions s'il ne vaudrait pas mieux de nous assurer de la juridiction, pour l'été.

J'avais su que Son Exc. dernièrement, avait assuré une religieuse de Ste-Marie que nous n'irions pas à notre Camp, l'été prochain, que nous n'aurions plus de camp.

Aurait-il donné des ordres à Mgr Kesler, avant de partir? Sur l'intervention des gens en charge de Morton, nous aurait-il lancé quelque message de refus, alors que la saison aurait été avancée? Autant de questions.

Le dimanche, 16 avril, Son Exc. venait saluer Mgr Béliveau. Mgr Jubinville en profitait et lui parlait du Camp. Réponse: "I don't like it; I fear any trouble." Mgr Jubinville lui affirme qu'on croyait à un arrangement avec vous. Il répond: "Rien de définitif, rien de précis." Et il passe la porte.

Trois jours après, en route pour Montréal, il adressait la lettre suivante à Mgr Jubinville:

My dear Mgr Jubinville:-

You spoke to me the other day about Camp Notre-Dame, and I had not the time to give you a proper answer or to write you before leaving Winnipeg. I was only able to say that I did not like the project. Had I spoken my whole mind I would have said that I find it quite intolerable. To set down another Catholic Camp within a mile of Camp Morton is not only a public reflection upon us, but to do so without a word of consultation with, or approval of the Ordinary of the Diocese, is a method of procedure that is absolutely indefensible. I cannot understand how such a thing could ever have suggested itself to any mind familiar with the Canons of the Church.

Even when the material part for the establishment of Camp Notre-Dame was finished, I was still absolutely ignored, and faculties were sought from my Vicar General for the priest or priests who were to be in charge, and still more, blanket faculties for all the priest who might take it into their heads to visit the Camp. Had I been consulted and recognised as the ecclesiastical authority in the Archdiocese of Winnipeg, I would have felt the same about it and been obliged to give you the same answer, namely, that I could not tolerate it, much less approve the project.

Camp Notre Dame is, therefore, a still born child, without legitimate parentage, and I cannot recognize it. It is so near to Camp Morton, that all last summer the children of Camp Notre-Dame were a constant annoyance, an almost daily nuisance, to those who were charged with the administration and direction of Camp Morton.

My dear Monsignor, I gave so much esteem for you personally, that I hate to give you this answer which, however, I feel to be necessary in the interest of peace and harmony. I do not wish anything perpetuated which I know will be a cause of friction.

Camp Morton will always welcome any children from the Archdiocese of St-Boniface who care to patronize it. They may come as individuals or groups and we will be delighted to receive them.

With kindest personal regards...

Quelques remarques sur cette lettre:

1. Il est vrai que nous ne nous sommes pas adressés à Son Exc. personnellement, directement. Je vous ai dit, d'ailleurs, comment nous avons procédé..., avant que tout le terrain fut acheté.

Quelques jours après l'achat fait par l'A.C.J.F., en mai 1938, nous disions (Mgr Jubinville et moi) tout à Mgr Kessler, de passage à l'Archevêché... en lui demandant juridiction pour y aller passer une semaine, du 16 au 23 mai.

Le 16 juin, j'écrivais à Mgr Kessler pour obtenir la juridiction. Ma lettre indique les dates des camps et le nombre des campeuses, environ 75 par camp.

Mgr Kessler me répond, en marge de ma lettre: (je l'ai sous les yeux) "Mgr Sinnott vous consent tout, à vous et à M. l'abbé Couture, excepté ce que vous demandez dans le passage 2. Il ne donne jamais cette permission."

Au passage 2, je demandais: "...la juridiction pour les prêtres de passage au Camp à qui je jugerais bon de demander d'entendre les confessions.

C'est à cette demande que la lettre fait allusion: "blanket faculties for all the priest who might take it into their heads to visit the Camp."

2. Le troisième paragraphe est absolument mensonger et effronté: "All last summer"... le camp n'a duré qu'un mois... "A constant annoyance, an almost daily nuisance."

Nous avons fait visiter le Camp Morton, une fois à chacun des 2 groupes, après avoir envoyé une campeuse demander la permission. La première fois, j'étais avec les campeuses. Les 2 religieuses y étaient chaque fois. Celles-ci et les dirigeantes sont indignées de telles affirmations.

Maintenant une proposition:

Sur le bord du lac Brereton, dans le diocèse, à 95 milles à l'est de St-Boniface, nous avons trouvé 2 endroits très intéressants, séparés l'un de l'autre par quelques milles de bois, traversés par un bon chemin. Le Département des Réserves Forestières envoie un ingénieur, lundi, délimiter les terrains choisis. On nous loue ces terrains, pour 99 ans, avec droit d'y bâtir, moyennant \$25.00 de l'acre. Nous ne louons que le terrain sur lequel

nous construisons et nous nous servons du reste. Nous aurions environ chacun 500 pieds le long du lac... avec plusieurs cents pieds de profondeur. Endroits retirés, solitaires.

A moins que vous ne nous approuviez pas, nous y déménagerons le Camp Notre-Dame, dans une quinzaine de jours. Les jeunes gens y organiseront leur campement. Et nous nous moquerons du Camp Morton.

La Commission du Camp est unanime à approuver le projet proposé ci-haut...

Signé L. Blais, prêtre.

La réponse de Son Excellence Mgr Yelle: approbation des décisions de la Commission des Camps.

2. Lecture a été faite de la lettre de S. Exc. Mgr Yelle constituant le Conseil de la Commission des Camps...

Remarques sur cette lettre:

- a) Vu les changements, plusieurs paragraphes ne sont plus pratiques.
- b) A propos de la clause suivante: "l'argent qui reste à la Procure sera employé (excepté ce qui se trouve au crédit de l'A.C.J.F....) à des travaux ou à des organisations qui serviront à tout le terrain."

Vàici ce qui a été fait et proposé:

M. Primeau a remis à l'Aumônier du Camp Notre-Dame un chèque de \$150.00 qui était au crédit de l'A.C.J.F.

Avec la permission de la Commission, M. Primeau a PRETE au Camp N.-D. la somme de \$40.00 pour aider à l'achat d'un bateau à moteur lequel appartiendra au Camp N.-D.

L'organisation des jeunes gens EMPRUNTERAIT la somme d'environ \$400.00 pour installer leur Camp.

3. Pour réaliser la clause suivante: "Le Conseil verra à ce que, dans l'administration intérieure de chaque partie, tout se fasse conformément à une œuvre de formation catholique... etc."

L'aumônier du Camp Notre-Dame soumettra prochainement le système pratiqué à ce camp, ainsi que des directives précises rédigées pour chacune des dirigeantes.

Et la séance est levée.

L. Blais, prêtre.

M. l'abbé L. Blais,
Secrétaire de la Commission des Camps de Jeunesse,
St-Boniface.

Cher monsieur Blais,

J'approuve la demande de la première assemblée
de la Commission des Camps: emprunt de \$400 au fonds laissé par M.
Bernard.

L'emploi des sommes ainsi prêtées devra être contrôlé par la
Commission qui fera rapport à l'autorité diocésaine.

Les fonds employés pour les camps qui ne viennent pas de cet
argent de M. Bernard pourront être employés par chaque organisation qui
aura recueilli ces fonds, et le compte-rendu de ces dépenses entrera
dans le compte-rendu général à faire à la fin de chaque campement ou de
chaque exercice financier.

Le changement de place pour les camps posera évidemment de
nouvelles questions pratiques au sujet desquelles je ne suis pas en
mesure de donner des directives à priori.

Le principe directeur doit être que le camp doit être organisé
de façon à favoriser la formation catholique à l'apostolat.

La Commission pourra régler les cas qui se poseront, en ten-
dant vers l'unité de méthodes et d'inspiration tout en respectant l'au-
tonomie des groupes. L'expérience acquise pendant le campement jointe
à celle du passé nous permettra sans doute de préciser ces directives
plus tard.

Avec mes meilleurs sentiments et ma bénédiction pour
le travail de cet été,

(signé) Emile YELLE.